



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020 28 juin 2021

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
MAISON FAMILIALE RURALE TERROU
Terrou
46120 TERROU

| |
|--|
| PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 28 Juin 2021 |
|--|

L'an deux mille vingt un, le 28 juin, à dix-huit heures, les membres de l'Association se sont réunis au siège social, Terrou, sur la convocation faite par la Présidente conformément à l'article 8 des statuts.

La fonction de Présidente de l'assemblée générale est assumée par Madame Valérie LESAGE.

La fonction de secrétaire de l'assemblée est assumée par Madame Jeanine TEYSSEDOU.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1- Les pouvoirs des membres représentés par des mandataires
- 2- Les rapports établis par la Présidente,
- 3- La feuille de présence.

La feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Sabrina CAYSSIALS, commissaire aux comptes est présente.
Madame Julie DELAIGUE, CER France comptabilité et social est présente.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que le nombre de membres présents ou représentés dans chaque collège permet d'atteindre le quorum prévu par les statuts.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- o La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- o Les statuts de l'association,
- o La feuille de présence à l'assemblée,
- o Les pouvoirs des membres représentés par des mandataires,
- o Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- o Le rapport d'activité et le rapport financier,
- o Le budget prévisionnel 2021,
- o Les rapports du commissaire aux comptes,
- o Le texte des résolutions proposés à l'assemblée générale,

La Présidente déclare que l'ensemble des documents officiels prévus par les statuts ont été communiqués aux membres de l'association.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- o Approbation du rapport moral,
- o Approbation du rapport d'activité,
- o Approbation du rapport financier,
- o Approbation des rapports du commissaire aux comptes,
- o Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- o Approbation des comptes prévisionnels 2021,
- o Renouvellement des administrateurs,
- o Questions diverses ;

Après lecture des rapports moral, d'activité et financier, le commissaire aux comptes fait lecture de ses rapports.

Le Trésorier présente le budget prévisionnel.

Après discussions, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale :

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, du rapport financier et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un déficit de - 9 702.77 €, au compte de « Report à nouveau créditeur ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution :

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport moral de la Présidente, approuve le dit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2021 approuve ce dernier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution :

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs suivants,

- Didier MONCANY
- Marie-Yvonne PROENCA
- Brigitte MERLY-RAMEAU

arrivant à leur terme, décide de renouveler leurs mandats.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution :

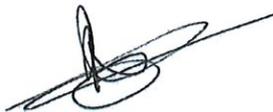
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente

Valérie LESAGE





RAPPORT D'ACTIVITES

I – La MFR de Terrou, son histoire

Créée en 1963, la MFR est née suite à une décision des parents agriculteurs et à la générosité de donateurs qui ont cédé le bâtiment « Ecole des filles » situé au centre du village pour accueillir l'association.

C'est pour répondre au besoin de formation des agriculteurs de « la petite région » que la MFR de Terrou débute ses activités.

Dans les années 1990, une orientation vers les services à la personne émerge avec la reprise des formations de la MFR DE Saint Céré qui vient de cesser toute activité.

Entre temps, un essai d'essaimage, de courte durée, avait été tenté à Gorses avec une MFR de filles.

En 1995, le conseil d'administration au vue d'une situation très sensible décide d'explorer la possibilité de mettre en œuvre un BEPA dans les métiers du cheval.

Après plus de quatre ans hors contrat, cette formation a vu le jour au cœur du berceau de race de l'anglo-arabe (Rodez, Pompadour, Villeneuve sur Lot).

Ce fut une réussite immédiate qui a donné naissance à un Bac Pro et un BAPAAT avec le sentier des professionnels partenaires du sport et du tourisme.

Dans le même temps, dès 1986, l'activité d'accueil fut en pleine évolution.

En 1999, l'activité vacances se dissocie en donnant naissance à une association indépendante « Le Relais de Terrou » affilié aux villages vacances sous l'emblème de la marque « Cap France ».

Non, sans mal, cette scission a eu lieu et la MFR de Terrou s'est retrouvée locataire de nouveaux locaux (bâtiment ancienne école de garçons) habilités par la Communauté de Communes et endettée sur le bâtiment dit « Maison Bayle » pendant 20 ans.

Une convention fut rédigée pour des échanges de services et des locations de bureaux.

En un mot, **une naissance ou plutôt un nouveau challenge de territoire.**

En 2012, la MFR s'enrichie d'un plateau technique équestre à vocations multiples qui assoit son pôle compétence au sein du plan régional de l'enseignement agricole de Midi-Pyrénées.

II – La Maison Familiale de Terrou

La MFR de Terrou adhère à l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui se compose de 453 associations reconnues par le Ministère de l'Agriculture.

En région, la MFR de Terrou œuvre au sein de la Fédération Territoriale Midi Occitanie et de la Fédération Régionale Occitanie.

La présidente Valérie Lesage, la vice-présidente Jeannine Teyssedou et le directeur participent aux différentes instances de gouvernance.

III – La MFR de Terrou, sa gouvernance, son fonctionnement

L'association est administrée par un conseil d'administration présidé par Valérie Lesage et 11 membres (parents, anciens élèves, professionnels...).

Le fonctionnement de l'association repose sur 2 à 3 conseils d'administration par an et une assemblée générale annuelle qui renouvelle ses membres, présente les rapports d'orientation, financiers et moraux.

Membres du Conseil d'Administration :

LESAGE Valérie, Présidente
TEYSSEDOU Jeannine, Vice-Présidente
MONCANY Didier, Trésorier
PROENCA Marie-Yvonne, Administratrice
VERMANDE Jeanine, membre du bureau
CASTANIE René, membre du bureau
ROBERT Yves, Administrateur
SEGOL Guy, Administrateur
BERNARDINO Sylvie, Administratrice
BERNARDINIS Christelle, Administratrice
CHEVALIER Charline, Administratrice
MERLY-RAMEAU Brigitte, Administratrice

IV – Une année particulière

2020 sera sans doute une année de crise, mais aussi de renouveau.

Dans un contexte sanitaire qui a perturbé grandement nos habitudes, nos rythmes, chacun a montré une grande réactivité face aux mesures obligatoires, au changement pédagogique...

Le conseil a traité de multiples sujets en présentiel ou en distanciel :

- Mesures envers le recrutement
- Session d'équipe
- Projets stratégiques territorial et régional
- Projets de rénovation et d'investissement
- Situation financière
- Problématiques avec la MSA
- Mise en place d'actions de développement, formation pré-apprentissage, apprentissage ...
- Demandes de subventions pour la rénovation de Bayle, informatisations, communication.
- Démarche qualité et RSO
- Relations avec le Grand Figeac et la commune sur la mise aux normes de l'ancienne école et l'entretien...
- Projets pédagogiques innovants :
 - Jouer à débattre
 - Qualiopi
 - Formations continues des moniteurs
 - La MFR, Centre d'apprentissage et de formation continue.

En conclusion, l'année 2020 a ?????? notre capacité à rebondir dans une situation contraignante.

Le numérique (outils de communication) s'est amélioré, enrichi tant dans nos relations avec les institutions nos parties prenantes.

Il faut y voir une chance pour notre association en zone rurale isolée qui grâce ou à cause du numérique permet de raccourcir l'éloignement réel en une proximité distancielle.

Le défi de demain sera la mise en pratique de la démarche qualité, du recrutement et de proposer un lieu convivial, un espace de formation en pleine nature adapté aux jeunes et aux adultes pour « cultiver leurs réussites ».

V – Les formations

2020 a vu un regain de recrutement tant dans les formations du Ministère de l'Agriculture que dans l'apprentissage

| Classes contrat | 1^{ER} Octobre 2020 |
|-------------------------------|------------------------------------|
| 4 ^{ème} E.A | 5 |
| 3 ^{ème} E.A | 16 |
| 2 ^{ème} Bac Pro CGEH | 16 |
| 1 ^{ère} Bac Pro CGEH | 23 |
| Terminale Bac Pro CGEH | 8 |
| CAPA SAPVER | 27 |
| CAP AEPE (apprentissage) | 12 |
| TOTAL | 107 |

VI – Les partenariats et les actions

Erasmus, Equitraits, Orange Fluo, médiation équine, expositions, salons...

2020 a aussi vu nos projets qui composent l'EMA (l'éducation aux monde et aux autres) stoppés suite à la pandémie.

De nouvelles organisations se mettent en place dès un retour à la normale...

Nous restons en contact avec l'ensemble de nos partenaires, en distanciel, tout comme les familles et les jeunes.

VII – Les examens 2020

Suite aux périodes de confinement, avec la mise en application stricte d'un PRA validé par la médecine du travail, les examens se sont organisés autour du contrôle continu suivant les règles édictées par nos ministères de tutelles.

L'équipe a permis à chaque jeune de suivre son cursus en distanciel, sans interruption et en s'appuyant sur des séquences individuelles et collectives, à l'écrit comme à l'oral.

Une nouvelle approche irréversible dans nos pratiques pédagogiques.

En une phrase : « Quelles que soient les distances, soyons prêts ! »

VIII – La communication en 2020 *

1) Lancement d'une nouvelle communication nationale :

- Logo
- Charte graphique
- Outils de communication
- Accompagnement

2) Campagne de communication régionale

- Campagne spots TV
- Campagne réseaux sociaux
- Chaîne You Tube
- Rénovation site régional
- Salons virtuels

3) Communication MFR Terrou : 2 axes principaux

- Développement des réseaux sociaux (mailing, Facebook, Instagram, Youtube)
- Rénovation du site internet

* *En annexe : la communication en quelques chiffres*



RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

En premier lieu, en tant que présidente de la MFR de Terrou, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration, le directeur et l'ensemble de l'équipe qui ont su faire face à cette période troublée par la pandémie.

Chacun a œuvré pour continuer le mieux possible sa mission d'éducation, de formation et d'animation auprès des jeunes et adultes, des familles et des partenaires.

Merci au Conseil Régional d'Occitanie et au Grand Figeac pour l'aide qu'ils nous ont apportée sur des investissements de nos locaux, de nos véhicules et l'accompagnement sur un plan de communication dans le cadre de l'attractivité de nos actions.

Je dois aussi remercier les référents en relais, les administrateurs, pour leur engagement dans la démarche qualité « Qualiopi » qui doit se concrétiser en 2021, tout comme la Responsabilité Sociétale des Organisations.

Nous préparons activement l'élargissement de l'offre de formation : la demande d'ouverture à l'apprentissage pour le Bac Pro CGEH et le CAPA SAPVER.

L'ouverture d'un CAP palefrenier soigneur qui a fait l'objet de nombreuses demandes les années précédentes mais qui n'a pu aboutir dans un contexte de budget de l'état contraint. Cette demande a le soutien de tous les acteurs de la filière.

Nous ne lâcherons rien !

Notre MFR doit bénéficier comme d'autres, de l'ensemble des formations au vu des équipements adaptés (propriété de la MFR) sur site et en pleine nature.

Pour rappel grâce à notre Module d'Adaptation Professionnel « attelage » les équipements et les matériels ont permis de remporter la médaille d'Or des équitraits jeunes au salon de l'agriculture en 2018 par notre équipe de jeunes devant tous les établissements engagés du niveau CAP au BP.

En Occitanie, une année particulière qui, d'une manière différente, voit la construction d'un projet stratégique régional d'Occitanie dans 21 MFR.

Enfin, une hausse de nos effectifs se rapproche de nos objectifs.

L'investissement dans la formation de notre équipe se poursuit pour répondre aux exigences d'aujourd'hui et de demain.

Conclusion

Comme nous l'avons dit en 2019, nous avons fait évoluer la formation de nos personnels et l'amélioration de nos installations (chambre PMR, maison des apprentis, accueil chevaux...)

De plus, des projets innovants se créent pour nos jeunes et leurs familles tels que qualiopi, JAD...

Merci à tous



RAPPORT FINANCIER

MAISON FAMILIALE RURALE DE TERROU

Terrou

46120 TERROU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2019 j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la « Maison Familiale rurale d'éducation et d'orientation de TERROU » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Fait caractéristiques de l'exercice – Evénements postérieurs à la date de clôture" de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire Covid-19 liée à la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacements et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'ai pas à exprimer d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Naucelle, le 07 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

**SARL SCG Expertise-comptable & Commissariat aux comptes
Sabrina CAYSSIALS**



BILAN ACTIF

01917
ORG.MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

| ACTIF | Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 | | | 01/01/2019 au 31/12/2019 |
|---|--------------------------------------|-------------------|---------------------|-----------------------------|
| | Brut | Amort. & Dépréc. | Net | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | |
| Donations temporaires d'usufruit | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 1 022,58 | 1 022,58 | | |
| Autres | | | | |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 29 035,43 | | 29 035,43 | 29 035,43 |
| Constructions | 1 038 400,44 | 494 449,80 | 543 950,64 | 579 250,51 |
| Installations techn., matériel et outil. ind. | 47 520,14 | 38 302,99 | 9 217,15 | 14 341,77 |
| Autres | 220 547,33 | 181 575,74 | 38 971,59 | 56 442,03 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations et créances rattachées | 2 286,74 | | 2 286,74 | 2 286,74 |
| Autres titres immobilisés | 8 055,00 | | 8 055,00 | 8 055,00 |
| Prêts | | | | |
| Autres | 5 256,25 | | 5 256,25 | 5 257,15 |
| TOTAL (I) | 1 352 123,91 | 715 351,11 | 636 772,80 | 694 668,63 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Créances (3) | | | | |
| Clients, usagers et comptes rattachés | 157 262,19 | 29 751,12 | 127 511,07 | 134 457,70 |
| Autres | 162 706,07 | | 162 706,07 | 130 374,99 |
| Valeurs mobilières de placement | 100 000,00 | | 100 000,00 | 100 000,00 |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 205 834,46 | | 205 834,46 | 103 351,78 |
| Charges constatées d'avance (3) | 990,00 | | 990,00 | 1 040,40 |
| TOTAL (II) | 626 792,72 | 29 751,12 | 597 041,60 | 469 224,87 |
| Frais d'émission des emprunts (III) | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts (IV) | | | | |
| Ecart de conversion actif (V) | | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | 1 978 916,63 | 745 102,23 | 1 233 814,40 | 1 163 893,50 |
| (2) Dont à moins d'un an (brut) | | | | |
| (3) Dont à plus d'un an | | | | |

Voir l'attestation de l'expert comptable
A.G.C. du Lot

BILAN PASSIF

01917

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ORG.MAISON FAMILIALE RURALE

| PASSIF | Du 01/01/2020 au 31/12/2020 | Du 01/01/2019 au 31/12/2019 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| FONDS PROPRES | | |
| Fonds propres sans droit de reprise | | |
| Fonds propres statutaires | 426,86 | 426,86 |
| Fonds propres complémentaires | | |
| Fonds propres avec droit de reprise | | |
| Fonds propres statutaires | | |
| Fonds propres complémentaires | | |
| Ecarts de réévaluation | | |
| Réserves | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves pour projet de l'entité | | |
| Autres | | |
| Report à nouveau | 320 150,12 | 305 791,48 |
| Excédent ou déficit de l'exercice | -9 702,77 | 14 358,64 |
| <i>Situation nette (sous total)</i> | <i>310 874,21</i> | <i>320 576,98</i> |
| Fonds propres consommables | | |
| Subventions d'investissement | 210 644,75 | 224 507,27 |
| Provisions réglementées | | |
| TOTAL (I) | 521 518,96 | 545 084,25 |
| FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS | | |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations | | |
| Fonds dédiés | | |
| TOTAL (II) | | |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | 11 655,00 | 15 198,42 |
| Provisions pour charges | | |
| TOTAL (III) | 11 655,00 | 15 198,42 |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | 246 337,30 | 259 691,23 |
| Emprunts et dettes financières diverses (3) | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 123 519,44 | 125 951,83 |
| Dettes des legs ou donations | | |
| Dettes fiscales et sociales | 193 890,67 | 47 377,96 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 54,78 | 11 195,72 |
| Instruments de trésorerie | | |
| Produits constatés d'avance | 136 838,25 | 159 394,09 |
| TOTAL (IV) | 700 640,44 | 603 610,83 |
| Ecarts de conversion passif | (V) | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V) | 1 233 814,40 | 1 163 893,50 |
| <i>(1) Dont à plus d'un an</i> | <i>208 828,43</i> | <i>225 747,69</i> |
| <i>(1) Dont à moins d'un an</i> | <i>491 812,01</i> | <i>377 863,14</i> |
| <i>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i> | | |
| <i>(3) Dont emprunts participatifs</i> | | |

Voir l'attestation de l'expert comptable
A.G.C. du Lot

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

01917

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ORG.MAISON FAMILIALE RURALE

| | Du 01/01/20 au 31/12/20 | Du 01/01/19 au 31/12/19 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Cotisations | 2 302,50 | 2 887,50 |
| Ventes de biens et services | | |
| Ventes de biens | | |
| <i>Dont ventes de dons en nature</i> | | |
| Ventes de prestations de service | 230 861,36 | 240 201,11 |
| <i>Dont parrainages</i> | 105 185,45 | 100 171,14 |
| Produits de tiers financeurs | | |
| Concours publics et subventions d'exploitation | 495 097,17 | 591 778,96 |
| Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable | | |
| Ressources liées à la générosité du public | | |
| Dons manuels | | |
| Mécénats | | |
| Legs, donations et assurances-vie | | |
| Contributions financières | | |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | 17 893,82 | 212 245,05 |
| Utilisations des fonds dédiés | | |
| Autres produits | 7 971,11 | 5 143,92 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | 754 125,96 | 1 052 256,54 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises et autres achats | 9 332,92 | 7 026,70 |
| Variation de stock | | |
| Autres achats et charges externes | 261 037,53 | 371 287,34 |
| Aides financières | | |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 6 121,24 | 10 884,53 |
| Salaires et traitements | 310 021,71 | 304 806,37 |
| Charges sociales | 98 022,37 | 94 289,29 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations | 69 686,64 | 109 754,16 |
| Dotations aux provisions | | |
| Reports en fonds dédiés | | |
| Autres charges | 29 495,08 | 172 565,76 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) | 783 717,49 | 1 070 614,15 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | -29 591,53 | -18 357,61 |
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| De participation | | |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 3 500,00 | 3 100,17 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) | 3 500,00 | 3 100,17 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| Intérêts et charges assimilées | 9 077,13 | 9 960,58 |
| Différences négatives de change | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV) | 9 077,13 | 9 960,58 |
| RÉSULTAT FINANCIER (III-IV) | -5 577,13 | -6 860,41 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV) | -35 168,66 | -25 218,02 |

Voir l'attestation de l'expert comptable
A.G.C. du Lot

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

01917
ORG.MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

| | Du 01/01/20 au 31/12/20 | Du 01/01/19 au 31/12/19 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Sur opérations de gestion | 12 283,51 | 24 870,98 |
| Sur opérations en capital | 13 862,52 | 15 576,38 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V) | 26 146,03 | 40 447,36 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Sur opérations de gestion | | |
| Sur opérations en capital | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 680,14 | 870,70 |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI) | 680,14 | 870,70 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | 25 465,89 | 39 576,66 |
| Participation des salariés aux résultats (VII) | | |
| Impôts sur les bénéfices (VIII) | | |
| TOTAL DES PRODUITS (I+III+V) | 783 771,99 | 1 095 804,07 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII) | 793 474,76 | 1 081 445,43 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT | -9 702,77 | 14 358,64 |

Voir l'attestation de l'expert comptable
A.G.C. du Lot



RENOUVELLEMENT TIERS SORTANT

Trois membres du Conseil d'Administration sont à renouveler :

- Didier MONCANY
- Marie-Yvonne PROENCA
- Brigitte MERLY-RAMEAU